



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat. 2017, Université de Toulon. hceres-02027540

HAL Id: hceres-02027540

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027540v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'Entrepreneuriat* a pour objectif de former des étudiants à la création et à la reprise d'entreprise familiale ou artisanale. Cette formation qui existe depuis septembre 2009 peut être suivie en formation initiale classique ou en formation continue (en contrat de professionnalisation ou non).

La maquette pédagogique est constituée de 6 Unités d'Enseignements (UE) : 2 UE professionnalisantes (UE 5 : projet et UE 6 : Stage en entreprise ou alternance), 3 UE théoriques consacrées à la gestion de projet et à la conduite d'une organisation (UE 1), au marketing et à l'action commerciale (UE 2) ou bien encore au droit, à la comptabilité et à la gestion (UE 3) et une UE de spécialisation (UE 4). A l'origine, deux parcours spécifiques (parcours création ou parcours reprise d'entreprise) étaient proposés aux étudiants. Suite aux avis du conseil de perfectionnement et à la demande des étudiants, la plupart des cours sont mutualisés entre les deux types de parcours (création ou reprise d'entreprise). L'ensemble des cours se déroulent en présentiel à l'IUT de Toulon, à l'exception du projet de création ou de reprise d'entreprise qui occupe une place centrale dans cette formation, ainsi que du stage ou de l'alternance.

Analyse

Objectifs
<p>La LP <i>Métiers de l'entrepreneuriat</i> a pour objectif de former les étudiants à la création <i>ex-nihilo</i> d'une entreprise et à la reprise d'une entreprise familiale ou artisanale. La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est bien renseignée et précise les compétences et métiers visés.</p> <p>Les objectifs de cette formation sont variés : l'ouverture à l'esprit d'entreprise et la mise en relation avec des réseaux d'accompagnement (banques par exemple), l'insertion professionnelle par le biais de la création <i>ex-nihilo</i> d'une entreprise à court terme ou à moyen terme, ou bien encore l'aide à la reconversion professionnelle et à la mise en œuvre d'un projet structurant et valorisant les expériences antérieures (pour un public en formation continue). Cette formation ne répond pourtant que partiellement à cette diversité d'objectifs.</p>

Organisation
<p>Cette formation peut être suivie en formation initiale classique ou en formation continue (en contrat de professionnalisation ou non). Initialement, cette formation comportait un tronc commun au semestre 1 et un parcours de spécialisation au choix au semestre 2. Les étudiants étaient invités à choisir entre le parcours création d'entreprise et le parcours reprise d'entreprise. Cette articulation a donc subi d'importantes modifications suite aux avis du conseil de perfectionnement et aux demandes des étudiants mais il est difficile de savoir à quel moment ces changements ont eu lieu. Bien que les modifications apportées soient justifiées, la maquette pédagogique proposée n'en tient pas compte. Aucune information n'est par ailleurs donnée sur l'articulation des travaux dirigés (TD) et cours magistraux (CM). Les enseignements se déroulent sur les trois premiers jours de la semaine et le reste de la semaine (jeudi, vendredi, samedi) est dédié au travail personnel sur le projet de l'étudiant et/ou à la pratique au sein de la structure d'accueil pour les étudiants qui sont en contrat de professionnalisation. Ce type d'organisation répond à une demande de la part des entreprises partenaires.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La LP est bien insérée dans le tissu économique de la région. De nombreux partenaires sont en appui de cette formation qu'il s'agisse de la chambre des Métiers et de l'artisanat régionale (section varoise), d'une couveuse d'entreprises, des pépinières d'entreprises de Toulon Provence Méditerranée ou bien encore du réseau Var Entreprendre. Ces partenariats donnent aux étudiants un accès à un réseau professionnel propre à favoriser la réussite de leur projet de reprise/création d'entreprise. Le rôle et la contribution de chacun de ces acteurs restent toutefois à préciser. Le faible recours à la couveuse d'entreprises conjugué à la non-utilisation des services de la chambre des métiers et de l'artisanat en matière de reprise d'entreprises artisanales (et non uniquement d'entreprises familiales) témoignent des difficultés rencontrées. La LP fait partie du réseau national de Création et de développement d'entreprises avec les IUT (CREA-IUT) qui rassemble une cinquantaine d'IUT en France sensibilisés ou actifs quant aux actions liées à l'entrepreneuriat. Les contacts initiés avec les responsables locaux de Pôle Emploi et de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) n'ont débouché sur aucune action concrète. Cela aurait permis de développer le volet « reprise d'entreprise » de la formation. On manque d'informations sur les autres formations susceptibles d'entrer en concurrence avec cette LP. Un Diplôme Universitaire (DU) Etudiant Entrepreneur est en cours de réflexion ou de préparation à l'université de Toulon. Les risques d'une telle ouverture méritent d'être discutés.</p>
Equipe pédagogique
<p>La direction pédagogique est assurée par un Professeur Agrégé de l'enseignement du secondaire (PRAG) ainsi que par un Socio-Professionnel Enseignant Associé (SPEA). L'équipe pédagogique est composée de trois Maîtres de Conférences dont un seul en sciences de gestion, trois PRAG et 1 Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER). Onze professionnels interviennent dans la formation (soit plus de 60 % des heures d'enseignement). Leurs fonctions ne sont pas suffisamment précisées pour qu'une appréciation puisse être portée sur l'adéquation entre celles-ci et le contenu de la formation. Nombre d'entre eux appartiennent à des structures d'accompagnement à la création d'entreprises ou à des cabinets de formation/conseil. Peu de créateurs ou de dirigeants d'entreprises sont présents au sein de l'équipe. Parmi les 40 % d'heures réalisées par des enseignants et enseignants-chercheurs, seules 14 % sont réalisées par des enseignants-chercheurs, ce qui correspond à 57 heures de cours, ce qui est peu. La maquette pédagogique fait peu de place à certains enseignements qui pourraient légitimement trouver une place plus importante dans une formation liée à la création/reprise d'entreprises, comme un cours d'études de marché par exemple.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>D'une vingtaine d'étudiants inscrits chaque année entre 2011 et 2014, les effectifs sont passés à une quinzaine d'étudiants inscrits ces deux dernières années universitaires. Les étudiants viennent majoritairement de Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et de Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Presque aucun étudiant ne vient de L2. D'après le compte-rendu du conseil de perfectionnement, les étudiants qui intègrent la formation semblent avoir déjà certaines connaissances en gestion. La très grande majorité des étudiants suivent la LP en formation initiale classique. Sur la dernière année universitaire cependant, près de 40 % (6 sur 14) des étudiants étaient inscrits en formation continue (dont 1 en contrat de professionnalisation). Tous les ans, 1 ou 2 étudiants suivent la formation en contrat de professionnalisation (formation continue). D'après les informations disponibles sur les diplômés 2010 et 2012, le nombre de diplômés qui ont créé ou repris une entreprise, 30 mois après la fin de leur formation, est très faible : ils sont seulement 3 parmi les 15 diplômés 2010 qui ont répondu à l'enquête (soit à peine 20 %), et seulement 2 parmi les 13 diplômés 2012 qui ont répondu à l'enquête (soit à peine 15 %). Les taux de réponse aux enquêtes menées à 30 mois par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) fluctuent cependant beaucoup, ce qui limite les conclusions qui peuvent être tirées : 93,75 % des diplômés 2010, 47,61 % des diplômés 2011 et 65 % des diplômés 2012 répondent à l'enquête à 30 mois réalisée par l'OVE. D'après les informations disponibles, l'insertion professionnelle des diplômés n'est pas en phase avec les objectifs de la formation dans la mesure où trop peu d'étudiants créent ou reprennent une entreprise.</p>

Place de la recherche
Trois enseignants-chercheurs issus de différentes disciplines interviennent dans la formation, ce qui entretient le lien avec la recherche. S'agissant d'une LP, la place de la recherche y est relativement limitée, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la vocation de la formation. Il n'existe pas de lien institutionnel avec les laboratoires de recherche dont dépendent les enseignants-chercheurs participant à la formation.
Place de la professionnalisation
La place de la professionnalisation dans le cursus de la formation est plutôt satisfaisante. Elle est en adéquation avec les exigences d'une LP. Les compétences professionnelles attendues sont clairement décrites dans la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). L'élaboration et l'amélioration du projet de création ou de reprise d'entreprise constitue une part importante du travail de l'étudiant qui est accompagné par un tuteur pédagogique. Les étudiants ont trois jours par semaine pour travailler sur leur projet. Se pose la question du temps que les étudiants en alternance (contrat de professionnalisation) peuvent consacrer à leur projet puisque les trois jours dédiés au projet correspondent à leur période en entreprise. Un complément d'informations sur l'accompagnement qui est fait durant ces périodes et sur le temps qui est laissé aux étudiants en alternance pour travailler sur leur projet aurait permis une appréciation plus fine. Tout au long de l'année, les projets de création et de reprise d'entreprise donnent lieu à un suivi et à une évaluation sous forme d'oral et de rapport écrit. Les interventions de professionnels issus du milieu socio-économique ainsi que les nombreux enseignements en lien direct avec l'entreprise et son environnement contribuent à renforcer la place de la professionnalisation dans cette LP.
Place des projets et des stages
Le projet de création ou de reprise d'entreprise occupe une place centrale dans cette formation, ce qui constitue un point fort eu égard aux objectifs de la formation. La mise en œuvre du projet, son évolution et son suivi durant l'année occupe la moitié du temps des étudiants. Tout au long de l'année, les projets sont suivis et évalués par des oraux de présentation ainsi que par des rapports écrits. Ces évaluations permettent tout au long de l'année de maintenir les étudiants dans une dynamique d'enrichissement de leur projet. Les étudiants doivent réaliser un stage d'une durée de 12 semaines qui doit avoir un lien avec le projet de création ou de reprise d'entreprise. Les structures d'accueil possibles sont multiples : il peut s'agir d'un partenaire envisagé dans le cadre du projet, d'un réseau d'aide à la création ou à la reprise, ou encore d'une entreprise familiale en cas de reprise. Aucune précision n'est apportée en ce qui concerne les étudiants inscrits en contrat de professionnalisation.
Place de l'international
L'ouverture à l'international de la LP <i>Métiers de l'entrepreneuriat</i> se limite à l'enseignement de l'anglais. Eu égard aux objectifs de la formation, il paraît difficile d'accueillir des étudiants étrangers ou bien encore d'envoyer des étudiants à l'étranger. En revanche, une sensibilisation à la création ou la reprise d'entreprise dans un contexte international pourrait être envisagée. Une proposition de délocalisation de la formation au Vietnam avec l'Université du Commerce du Vietnam a été déclinée pour différentes raisons qui sont justifiées. La mise en place d'un réseau de partenaires socio-économiques apparaît en effet comme un pré-requis indispensable afin d'assurer le succès d'une telle délocalisation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
Les modalités de recrutement sont assez classiques. Tous les titulaires d'un BAC+2 avec ou sans aucune formation préalable en gestion peuvent candidater à cette LP. La qualité du recrutement est assurée par un entretien oral auxquels doivent se soumettre les candidats retenus sur dossier afin de vérifier leur motivation et la viabilité et cohérence de leur projet. Des actions de sensibilisation aux actions d'entrepreneuriat ont été mises en place dans différents établissements. Il semble pourtant difficile d'identifier des étudiants avec un état d'esprit entrepreneurial. En termes de passerelles ou de dispositifs d'aide à la réussite, aucun dispositif propre à la LP n'est mentionné. Compte tenu de l'hétérogénéité des étudiants, les responsables de la formation ont choisi de reprendre chaque enseignement à la base, sans tenir compte des acquis des étudiants. Ainsi, aucune adaptation aux divers profils n'est mise en place, ce qui peut nuire à la richesse des enseignements et générer nombre de redondances pour certains étudiants. L'orientation et la réussite des étudiants sont favorisées par le travail en groupe ainsi que par la disponibilité des partenaires de la LP. Les étudiants dont les projets s'avèrent financièrement irréalistes sont invités à partir sur un autre projet en lien avec leur projet initial ou à porter leur projet avec un autre étudiant même au cours de l'année.

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>La LP <i>Métiers de l'Entrepreneuriat</i> se prépare en formation initiale classique ou en formation continue. Les étudiants en formation continue peuvent suivre la formation en alternance (contrat de professionnalisation), ce qui est une bonne chose s'agissant d'une LP.</p> <p>Les cours en présentiel occupent 3 jours par semaine, le lundi, mardi et mercredi de septembre à avril. Les étudiants qui ne sont pas en alternance travaillent sur leur projet de création ou de reprise d'entreprise les jours restants : le jeudi, le vendredi et le samedi. Les étudiants en alternance (en contrat de professionnalisation) sont en entreprise pendant ces 3 jours également. Cette articulation ne permet sans doute pas aux étudiants en contrat de professionnalisation d'avancer de la même manière sur leur projet.</p> <p>Les dispositifs d'accompagnement des publics spécifiques (étudiants handicapés, sportifs de haut-niveau) sont ceux qui sont proposés par l'université de Toulon ; aucun dispositif propre à la LP n'est mentionné mais une personne en situation de handicap ainsi que deux sportives de haut niveau ont déjà été accueillies au sein de la LP.</p> <p>Plusieurs demandes de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont examinées chaque année. A ce jour, aucune VAE diplômante totale n'a été accordée. Sur les deux VAE partielles accordées, une seule a abouti.</p> <p>Les outils numériques ne sont que très peu exploités ; seuls les outils bureautiques sont mobilisés. Les étudiants bénéficient à ce titre du prêt d'un ordinateur portable, à leur demande.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants ainsi que les règles de délivrance des crédits européens (European Credit Transfer System- ECTS) et du diplôme sont bien détaillées. Certaines informations font néanmoins défaut. Les règles d'affectation des ECTS pour chaque unité d'enseignement ainsi que la composition du jury d'attribution de la LP ne sont pas précisées. Le contrôle des connaissances se fait sous la forme d'un contrôle continu écrit ou terminal écrit et oral. Pour les UE professionnalisantes, il existe des grilles d'évaluation détaillées mais on ne sait pas si elles sont communiquées en amont de l'évaluation. Les notes concernant l'assiduité et le rayonnement sont peu compréhensibles au regard des compétences visées. Le jury d'attribution de la LP se réunit début juillet.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi de l'acquisition de compétences s'appuie sur le contrôle (continu) des connaissances ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des étudiants au cours de leur projet de création ou de reprise d'entreprise. Le travail en mode projet contribue à renforcer le suivi de l'acquisition des compétences. Rien n'est indiqué sur l'aspect formel de cet accompagnement, au-delà des modalités d'évaluation. La fiche RNCP est complète et précise bien les compétences visées et acquises au cours de la formation.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés s'appuie sur une seule source de données fournie par l'enquête à 30 mois menée par l'OVE de l'université de Toulon. Le suivi réalisé est insuffisant compte tenu du nombre plutôt restreint d'étudiants dans chacune des promotions. Il paraît envisageable de compléter ces informations par un meilleur suivi du devenir des diplômés. La réalisation d'enquêtes en interne à 6, 18 et 30 mois fournirait de précieuses informations quantitatives et qualitatives sur le devenir des diplômés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement de la LP se réunit une fois par an. Deux réunions par an du conseil de perfectionnement pourraient être envisagées. Il est constitué de 14 personnes dont 3 représentants de l'équipe de formation, des représentants professionnels ainsi que d'anciens étudiants et des étudiants actuels. Le conseil de perfectionnement joue pleinement son rôle puisque certains conseils de perfectionnement ont fait véritablement évoluer la formation.</p> <p>L'évaluation des cours par les étudiants est recueillie par écrit à la fin de l'année de façon anonyme. Une synthèse est distribuée à chaque membre de l'équipe pédagogique et à chaque partenaire, avant d'être discutée en conseil de perfectionnement. Le questionnaire d'évaluation concerne toutefois l'ensemble des cours et ne porte pas sur chacun des cours dispensés.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Les objectifs de la formation sont clairs.
- De nombreux partenaires interviennent en appui de cette formation.
- Le projet de création ou de reprise d'une entreprise occupe une place centrale dans le travail de l'étudiant.

Points faibles :

- Il y a très peu de reprises ou de créations d'entreprise effectives à l'issue de la formation.
- Les informations par rapport au suivi des diplômés ne sont pas suffisantes.
- La maquette pédagogique n'est pas en phase avec les explications données dans le dossier.
- Certains enseignements fondamentaux qui auraient leur place dans une formation liée à la création/reprise d'entreprises (études de marché par exemple) ne sont pas dispensés.

Avis global et recommandations :

L'objectif de la LP *Métiers de l'entrepreneuriat* est de former des étudiants à la création ex-nihilo d'une entreprise et à la reprise d'une entreprise familiale ou artisanale. Force est de reconnaître que très peu d'étudiants, d'après les informations disponibles et commentées, s'engagent effectivement dans la création ou reprise d'entreprise à l'issue de la formation.

Plusieurs recommandations peuvent être formulées :

Dans un premier temps, lors des entretiens de sélection, il conviendrait d'être encore plus vigilant sur la cohérence et la viabilité des projets professionnels des étudiants afin d'accroître significativement le nombre de créations ou de reprises d'entreprise à l'issue de la formation. Rendre davantage porteurs les échanges avec le réseau professionnel de la LP permettrait également de favoriser la réussite du projet de reprise ou de création d'entreprise des étudiants diplômés.

Dans un second temps, un meilleur suivi du devenir des diplômés paraît essentiel (meilleure qualité d'information de l'enquête à 30 mois et des résultats concernant l'insertion professionnelle à plus court terme des diplômés). Un tel suivi permettrait de bénéficier d'informations qualitatives et quantitatives sur le devenir des diplômés.

Dans un troisième temps, afin de diversifier un peu plus le vivier des candidats, la poursuite des efforts de communication vers des étudiants de L2 et vers les étudiants de départements secondaires en IUT, comme la relance des échanges avec Pôle Emploi ou l'APEC, pourraient s'avérer utiles.

Dans un quatrième temps, la maquette pédagogique mériterait d'être clarifiée pour correspondre aux changements qui ont été réalisés et qui sont commentés dans le dossier. Compte-tenu des objectifs de la formation, l'introduction de certains cours, comme un cours d'études de marchés, paraît par ailleurs indispensable.

Enfin, le comité se demande si l'avenir de la LP ne risque pas d'être impacté par le projet de DU Etudiant Entrepreneur en cours de réflexion ou de création à l'Université de Toulon.

Observations de l'établissement

La Garde, le 15 Mai 2017

EB/ KBC / 2017 n° 087

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur
Jean-Marc GEIB
Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Evaluation Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de la Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous informons que ce rapport n'appelle pas de commentaire particulier de la part de notre établissement.

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Éric BOUTIN

Président de l'Université de Toulon

